

## **RESOLUTIONS ADOPTÉES**

### **ATTIJARI PLACEMENTS SICAV SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

Régie par la loi n° 2001- 83 du 24 Juillet 2001

Parue au JORT n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 25 Octobre 1993

#### **Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du du 30 avril 2009**

##### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2008 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2008.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

##### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008, en prend acte dans son intégralité, et approuve la convention de dépositaire établie par la société avec Attijari Bank et la convention de gestion établie avec Attijari Intermédiation.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

##### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice de 2008.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

##### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2008 conformément à la proposition du conseil d'administration comme suit :

Somme distribuable exercice 2008	322 098,802
Réintégration report exercice 2007	8,818
	-----
Total somme distribuable	322 107,620
Bénéfice à distribuer	322 091,919
Report à nouveau 2008	15,701
	-----
Total	<b>322 107,620</b>

Elle décide en conséquence de fixer le montant de dividendes pour l'exercice 2008 à **19,203** dinars net par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'Attijari Bank à compter du **vendredi 29 mai 2009**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

##### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la nomination en qualité d'administrateurs de la société pour une durée de trois ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice social 2011, les membres suivants:

- Mr. Héli SAIHI,
- Mr. Hichem BEN JEBARA,

- Mr. Béchir ZAYEN,
- Mr. Samir AMOR,
- Mme. Leila BEN KHEMIS BELHEDI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SIXEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination du **CABINET « CMC » Commissariat Management Conseil** en qualité de commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice social 2011.

Le commissaire aux comptes exercera ses fonctions dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Sa rémunération sera fixée selon la réglementation en vigueur.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**